

RUE DE TIHANGE (N684)
axe voirie

RUE DE WAREMME (N65)
axe voirie

IMPLANTATION 1/250

Surfaces :

Hall 1 :	686m ²
Hall 2 :	593m ²
Hall 3 :	767m ²
Hall 4 :	767m ²
Hall 5 :	426m ²
Hall 6 :	426m ²
Hall 7 :	459m ²
Hall 8 :	437m ²
Locaux compteurs :	39m ²
Total :	4600m²

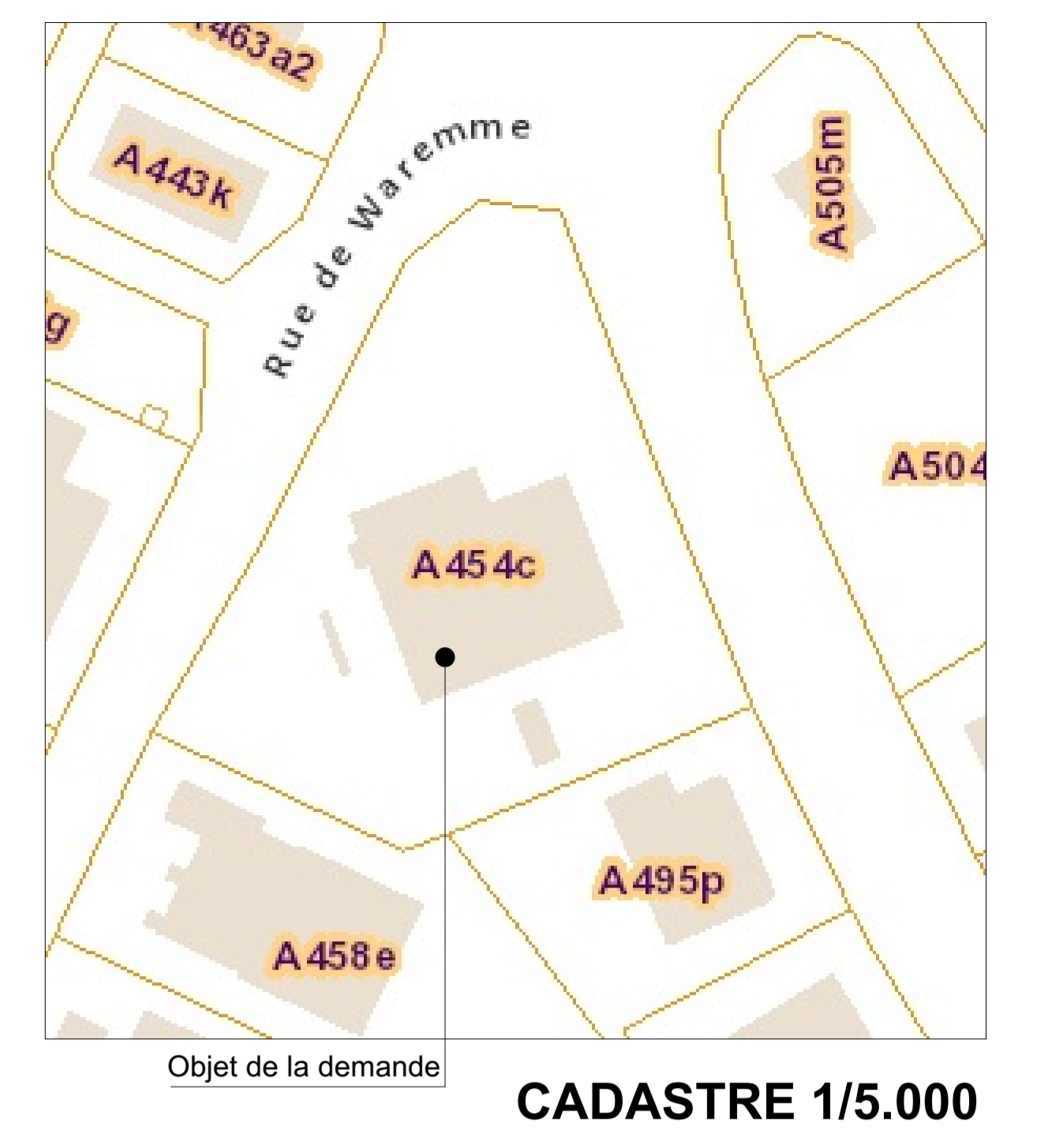
Parcage :

Halls 1, 2 :	17 pl
Halls 3, 4, 5, 6 :	25 pl
Hall 7 :	9 pl
Hall 8 :	6 pl
Total :	57 places

- Plantations**
Le terrain est planté et closuré conformément à la Circulaire ministérielle du 14/11/2008
VOIR EGALEMENT RAPPORT DE MESURES PAYSAGERES SPI
- 1 arbres haute tige existant - à conserver espèces régionales (frêne, érable, charme...)
 - 2 arbres haute tige à planter (cerisier à grappes, châtaignier, sorbier, tilleul à petites feuilles...)
 - 3 haies vives (églantier, cornouiller, cornouiller sanguin, viorne obier, saule à oreillettes) à planter à 50cm en arc de cercle de l'alignement (sur domaine privé). Ht. max. 150cm
 - 4 végétation à planter espèces régionales (arbutus, plantes mellifères...)
 - 5 arbre à supprimer
 - 6 prairie fleurie

- Revêtements de sol:**
1. Zones de circulation véhicules : tarmac (2736m²)
 2. Places de parcage : dalles gazon (804m²)
 3. Allées/accès piétons aux bâtiments : pavés drainants (79m²)
 4. Zones poubelles et cabine HT : dalles gazon ou pavés drainants (76m²)

☒ Niveaux existants à conserver / T.N. = terrain naturel
☒ Niveaux à créer / T.F. = terrain fini
Niv Rez 000 = voir immeuble



PROPRIETE MOMA IMMO srl
Cadastré 1ère Div.
Section A, n°454c
(pas de servitude connue)

VILLE:	VILLERS-LE-BOUILLET	
REDEURS:	[REDACTED]	
PROJET:	DEMOLITION D'UN HALL EXISTANT & CONSTRUCTION D'UN ENSEMBLE DE 8 HALLS INDUSTRIELS	
SITUATION:	Rue de Waremme, 128 4530 VILLERS-LE-BOUILLET cadastré 1ère Div. sect A n° 454c	
ARCHITECTE:	srl Bureau d'Architecture Benoit TANGHE Rue des Vennes, 312/03 4020 LIEGE tél : 04/246.99.15 benoit@architecturelanghe.be	
Signature pour accord,	ARCHITECTE	ENTREPRENEUR
REDEURS	ARCHITECTE	ENTREPRENEUR
URBANISME	MODIFICATIONS 14/09/23 Demande de PU 23/01/24 Modif EXE 06/05/24 Modif EXE - Intégration étude stabilité 13/08/24 Modif EXE 23/08/24 Modif EXE 12/11/24 Modif EXE 15/01/25 Demande de PU (modif. et réintroduction) 14/06/25 Modif EXE	
date:	14/08/2025	
échelle:	1/250	
feuille:	01/04	
IMPLANTATION - SITUATION		
Les cotes sont à vérifier par l'entrepreneur. Les dessins et plans restent la propriété de l'architecte. L'entrepreneur est tenu de se référer aux plans d'ingénieur pour les types de blocs, poutres métalliques, poutres béton, assés, hourds, prédalles...		
☒ Béton	☒ Bloc béton	☒ Bloc silico
☒ Isolant	☒ Brique	☒ Bloc plâtre